



CIRCULAIRE GÉNÉRALE DE RENTRÉE

ECOLE SAINT PIERRE D'ASCQ - ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015

⚠ Rien n'est figé concernant le passage aux nouveaux rythmes scolaires. En fonction des directives ministérielles ou diocésaines, les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Chacun doit déjà envisager son organisation familiale en cas de cours le mercredi ou le samedi matin et de la réduction de la journée, afin de ne pas être pris au dépourvu à la rentrée prochaine... Une éventualité à laquelle, toutefois, l'équipe enseignante n'adhère pas, dans les conditions proposées actuellement...

COORDONNEES ADMINISTRATIVES

M. Olivier DEGAND : Chef d'établissement du Groupe Scolaire Saint Pierre d'Ascq
1 rue de l'Abbé Cousin (bureau – A l'étage) – 59493 VILLENEUVE D'ASCQ
☎ 03 20 84 26 48 (messagerie) ☎ 03 20 05 19 93 @ : direction@ecolesaintpierredascq.fr
Reçoit sur rendez-vous.

Secrétariat / OGE : 1 rue de l'Abbé Cousin – 59493 VILLENEUVE D'ASCQ
☎ 09 64 46 87 96 (messagerie)
☎ 03 20 05 19 93 @ : secretariat@ecolesaintpierredascq.fr
Mr MEILLASSOUX (*Président*) reçoit sur rendez-vous.
Mme CHAMBARD, remplacée par Mme CROENNE actuellement (*Secrétaires – au RdC*)
Nouveaux horaires du secrétariat à définir. Mme Croenne travaillant dans 3 établissements, ils sont en cours d'actualisation et seront affichés dès que connus.

⚠ Tous les chèques concernant la scolarité, l'étude, les sorties scolaires et les projets pédagogiques seront à libeller à l'ordre de « OGE École et Famille d'Ascq »

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2014/2015 – Zone B

Toussaint : du vendredi 17 octobre (soir) au lundi 3 novembre (matin)
Noël : du vendredi 19 décembre (soir) au lundi 5 janvier (matin)
Hiver : du vendredi 20 février (soir) au lundi 9 mars (matin)
Printemps : du vendredi 25 avril (soir) au lundi 11 mai (matin)
Été : le vendredi 4 juillet (soir).

www.ecolesaintpierredascq.fr

CYCLE I (SITE MATERNELLE)
Tel : 03 20 41 06 25
CYCLES II & III (SITE PRIMAIRE)
Tel : 03 20 84 26 48

DIRECTION Tel : 03 20 84 26 48
direction@ecolesaintpierredascq.fr
OGE-SECRETARIAT Tel / Fax : 03 20 05 19 93
secretariat@ecolesaintpierredascq.fr

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Site Maternelle (Cycle I)

Responsable de site : Mme Sandrine GERVAIS

Entrée au 26bis rue de l'Abbé Cousin - ☎ 03 20 41 06 25 - 3 classes

Mme Sandrine GERVAIS : **Maternelle 1** (TPS/PS)

Mme Roselyne CHOTEAU : **Maternelle 2** (PS/MS)

Mme Manon GASNOT : **Maternelle 3** (MS/GS) – sur site primaire jusqu'aux vacances de Toussaint

Site Primaire (Cycle II et III)

Responsable de site : Mme Françoise THIBAUT

Entrée au 29 rue Jean Delattre - ☎ 03 20 84 26 48 - 8 classes

Mme Anne-Francine DELESALLE : **GS/CP A**

Mme Françoise THIBAUT : **CP B**

Mme Marie-Jean WAUQUIER : **CE1 A**

Mme Marie-Pascale BURLION : **CE1/CE2 A**

Mme Marie-Frédérique QUAGHEBEUR : **CE2/CM1 B**

Mme Agathe CHOTEAU et Mme Elodie JOYEZ : **CM1 A**

Mme Christine ECROHART et Mr Olivier DEGAND : **CM2 B**

Mme Apolline DELANNOY et Mme Marine DEPRIESTER : **CM2 A**



En cas d'absence de Mr Degand sur site et pour toute interrogation, veuillez-vous adresser aux responsables de site cités ci-dessus.

HORAIRES

HORAIRES DE CLASSE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H30 à 11H35 et de 13H30 à 16H30 pour le Primaire.

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H25 à 11H30 et de 13H25 à 16H25 pour la Maternelle.

Ouverture des portes : dès 8H15 et 13H20 pour le secteur primaire ; dès 8h15 et 13h15 pour la maternelle.
Fermeture des portes : à 8h30 et 13h30 pour le primaire ; à 8h35 et 13h35 pour la maternelle.

Les enfants n'ont pas classe ni le mercredi, ni le samedi. Certains enfants se verront proposer quelques temps d'activités pédagogiques complémentaires (APC) en groupes restreints, à raison de 30 mn à 1h supplémentaires journalières au maximum, soit le midi, soit le soir, en fonction des besoins pédagogiques ciblés par le conseil de cycle. **ATTENTION** : la présence des enfants sera indispensable les **samedis 20 septembre 2014, et 13 juin 2015** pour les manifestations importantes propres à l'établissement.

Toute demande de congés en dehors des vacances légales, fera l'objet d'une demande écrite préalable, auprès de la direction qui transmettra à L'Inspecteur de circonscription. Nous vous rappelons qu'en France, la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans et que les absences « pour convenances personnelles » sont interdites. Maladies de l'enfant ou circonstances familiales particulières sont les seuls motifs valables d'absence auprès de la hiérarchie académique. Même de très courte durée, toute absence doit être signalée immédiatement par téléphone et justifiée par écrit dès le retour de l'enfant.

Les grilles de la cour des écoles seront fermées à clef pendant les heures de classe (dès 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi). Pour le primaire, en cas de retard (uniquement), nous vous demandons d'emprunter le petit portail au 1 rue de l'Abbé Cousin (sonnez et annoncez-vous) et d'accompagner votre enfant jusque sa classe (afin de l'excuser de son retard auprès de l'enseignante et de s'assurer de son trajet... *En aucun cas un enfant ne doit circuler seul dans l'enceinte de l'école*). Il est demandé aux parents de faire preuve de la plus grande exactitude afin que les enfants n'aient pas à attendre sur le trottoir aux sorties de classes, tout particulièrement à 17H30, heure de sortie de l'étude, et pour éviter aux jeunes enfants des angoisses inutiles.

SUR ARRÊTÉ MUNICIPAL, il est strictement interdit aux parents d'emprunter le portail noir au 1 rue Abbé Cousin lors des entrées, sorties de classes, reprises en garderie ou sorties d'étude.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les vêtements appelés à être ôtés en classe ou dans la cour seront marqués au nom de l'enfant. Chaque année, nous faisons don au Secours Catholique de dizaines de kilos de vêtements perdus, non identifiables et non réclamés...

Merci de veiller à ce que les tenues vestimentaires restent décentes et adaptées à l'âge des enfants, et à ce que les épaules soient couvertes (pas de « manches-ficelle »), que les petits ventres restent cachés, et que les « tongs » restent dans les valises de plage...

A partir du CP, chaque enfant aura une tenue de sport dans un sac, elle aussi marquée à son nom (chaussures de sport, short ou bermuda, pull-over, survêtement).

En cas de perte d'objets ou de vêtements, l'école n'est pas responsable.

DISCIPLINE

Il est absolument indispensable que chacun veuille au respect des personnes, du règlement interne de l'école et de cette circulaire. Nous supposons la connaissance de ces derniers par tous. Tout écart dans ce sens sera sanctionné, tant en classe qu'en récréation.

A partir du CP, un permis de conduite est attribué à chaque élève et peut amener à une retenue ou une exclusion. A cet effet, merci de prendre connaissance et de signer le règlement, présenté en début d'année dans le cahier de correspondance, avec l'enfant pour le rendre « contractuel » entre la famille et l'école.

PASTORALE

L'école propose un éveil à la foi détaillé dans le projet éducatif de l'école. Notre équipe tient à vivre la Pastorale sous différentes formes : à travers les temps forts de la Liturgie, par le biais du parrainage de l'école de Yendane (Sénégal), lors des manifestations de solidarité organisées au profit des AEM ou de façon transversale au quotidien.

Cet éveil à la foi ne remplace pas les parcours catéchétiques à partir du CE1 menant à la profession de foi. A cet effet, prenez contact avec votre paroisse.

Dans la continuité des Assises de l'Enseignement Catholique, le caractère propre de notre Institution sera cette année réaffirmé à de multiples occasions.

CANTINE

La mairie de Villeneuve d'Ascq n'assure pas la restauration scolaire dans notre groupe scolaire. La carte « Pouce & Puce » villeneuvoise n'est donc pas valable. C'est la Société « API » qui assure ce service. La facturation est mensuelle, prélevée avec la contribution familiale. API propose des menus sans porc ; merci de l'indiquer clairement par écrit auprès du secrétariat.

Les enfants demi-pensionnaires s'inscrivent au trimestre ou pour l'année complète. Les « tickets occasionnels » seront vendus au tarif maximal de 6.20 € au secrétariat et seront signalés au moins 72h ouvrées à l'avance par écrit (cf. circulaire d'inscription cantine complétée en juin). **AUCUN ENFANT NE PEUT DEJEUNER SI NON INSCRIT PAR ECRIT AVANT 72 H OUVRÉS !**

Les modifications exceptionnelles (maladie, absences...) devront être signalées et transmises au moins 72h (jours ouvrés) à l'avance auprès de Mme Croenne ou Mme Chambard, secrétaires OGEC. Les absences non signalées dans ce délai donneront lieu à facturation au tarif habituel. Le fonctionnement de la restauration est décrit de façon précise sur le site de l'école. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour toute question.

ARBS (Primaire)

Le Primaire de nos écoles, comme de nombreux établissements, a rejoint l'A.R.B.S. (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires). Celle-ci met à la disposition des familles la collection complète des livres scolaires pour l'année, au tiers de leur valeur neuve, moyennant une contribution forfaitaire. Elle responsabilise aussi l'élève qui devra rendre, à l'issue de l'année scolaire, sa collection de livres en parfait état.

L'école ne gérant plus ce système de prêt, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à cette Association pour d'éventuels problèmes ou questions.

Le jour de la rentrée, seules les familles en règle avec l'économat de l'A.R.B.S. seront servies en priorité. Vous pouvez consulter votre compte ARBS (identifiants obligatoire) ou adhérer et réserver vos collections de livre uniquement sur le site www.arbs.com.

ACCESSOIRES / HYGIENE / MATERNELLE

Pour venir à l'école, les enfants doivent être propres. Ils ne portent donc plus de couches. Nous laissons aux enfants de maternelle une période d'essai de 3 semaines en cas « d'accidents » répétitifs en classe. Au delà, nous vous demanderons de reporter la scolarisation quand l'enfant sera propre définitivement. Il est donc préférable de pas scolariser les « tout petits » tant que la propreté n'est pas acquise, et d'intégrer la classe ultérieurement (les entrées en TPS sont possibles jusqu'en janvier). Le cas échéant, nous vous remercions de bien vouloir conserver un mode de garde à disposition (nourrice, crèche, grands-parents) durant quelques semaines après la rentrée effective.

Nous demandons également de garder les biberons, les tétines et les jouets ou autres trésors à la maison. Seuls les « doudous » sont autorisés pour la sieste. Ceux-ci seront déposés dès l'arrivée en classe à l'endroit défini par l'enseignant pour ne pas perturber les temps de travail.

Il est indispensable de couper régulièrement les ongles et de vérifier les cheveux des enfants. En cas de visite de poux, un traitement complet devra être fait rapidement. Nous vous remercions également d'en avvertir dès que possible l'enseignant afin qu'il puisse prévenir les parents de la classe et en éviter la propagation par des traitements préventifs.

La communauté éducative (Enseignants, OGEC et APEL) considère les indications données dans cette circulaire et dans le règlement intérieur comme contractuelles avec l'Etablissement (Contrat d'éducation). Elle en suppose la connaissance, le respect et l'acceptation de chaque terme par tous, dans un souci de cohérence et de cohésion entre les partenaires.

A toutes et toutes, une excellente rentrée !